



Société des Membres de la Légion d'Honneur

Commission d'Entraide et de Solidarité

Chère Présidente, cher président,

La Commission d'Entraide et de Solidarité de la Société des Membres de la Légion d'Honneur propose à nos sociétaires, le concept de la « cohabitation intergénérationnelle solidaire » (CIS).

Il s'agit de mettre en oeuvre les principes développés dans la loi ELAN, qui permet aux propriétaires ou locataires de plus de soixante ans de proposer une chambre à un jeune de moins de trente ans à un coût modeste. Outre la résolution de la question du logement proprement dite, cette démarche induit un échange de bonnes relations, voire de menus services entre des personnes de générations différentes, dans le cadre de l'entraide et de la solidarité.

Cela permet de résoudre un problème récurrent tant pour nos sociétaires isolés que pour les jeunes en recherche de logement pour leurs études, des stages, leur apprentissage ou le début de leur vie professionnelle.

Pour appliquer cette CIS sur le terrain la SMLH s'appuie sur le réseau Cohabilis et ses associations qui se chargent des mises en contact et de tous les problèmes administratifs (élaboration d'un contrat entre les deux parties).

Cohabilis fait de la CIS depuis près de 20 ans et ils ont une grande expérience sur le terrain. Ils vérifient régulièrement que tout se passe bien entre les personnes cohabitantes et nous tiendront au courant du moindre problème.

Si vous êtes intéressés par cette démarche vous pouvez me contacter et je vous mettrai en rapport avec l'association de Cohabilis de votre département

Bien amicalement

Guy Dabadie
Membre de la CES
Administrateur de la SMLH
Président de la SMLH 13